CONSEIL COMMUNAL DE **SAINT-CERGUE**

Séance du 26 juin 2018

Présidence M. Jean-Michel Rey, vice-président

En ce deuxième conseil de l'année, le président salue :
Monsieur le syndic,
Madame la municipale, Messieurs les municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Mesdames et Messieurs du public, de la presse et M. Chollet, boursier

- **Appel**

La secrétaire lit la liste des membres du conseil qui se sont excusés :

Membres excusés : André Arnaud
Baumgartner Jonas
Berger Denis
Christen Jean-François
Christinet Jérôme
De Garrini Yves
Graber Anny
Graber Vincent
Guichard Maria
Lohri Amandine
Magnenat Benjamin
Martin Pierre
Monnard Patrick
Moser Jean-Jacques
Pochelon Jocelyn

La secrétaire procède ensuite à l'appel nominal des membres du conseil régulièrement assermentés.

Membres non-excusés : Krähenbühl Olivier (arrivé après l'appel)
Ott David (arrivé après l'appel)

33 membres présents
2 membres non excusés

- **Quorum**

Le nombre de conseillers élus assermentés étant de 50
Le nombre de conseillers nécessaires pour le quorum est de 26
Le nombre de conseillers présents est de 33
Le nombre de conseillers participant au vote à main levée est de 32

Le quorum étant atteint, le président déclare que le conseil peut valablement délibérer selon l'article 53 du RC

Le président ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon les articles 29 et 79 al.10 du RC

- **Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 19h36

- **Approbation de l'ordre du jour**

Le président n'ayant reçu aucune demande de modification, il ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe à l'approbation de l'ordre du jour

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

D'approuver l'ordre du jour : **à l'unanimité par 32 voix**

- **Approbation du PV du 20 mars 2018**

Le président n'ayant reçu aucune demande de modification, il passe au vote

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

D'approuver le PV du 20 mars 2018 :

- **Accepté par :** **27 voix pour**
- 0 voix contre
- 5 abstentions

- **Communication du bureau**

Lecture par le président de la lettre de Mme Amandine Lohri, qui informe le conseil qu'elle reste candidate au poste de présidente pour autant que le conseil l'approuve.

- **Correspondance reçue**

  - GRIHSC : Groupe d'Initiative des Habitants du Haut de St-Cergue. Lecture par le président de la lettre, ainsi que de la pétition adressée au conseil communal par le GRIHSC. Ce courrier, relatif aux problèmes de sécurité et du transport scolaire des enfants habitant Les Pralies et La Cure, ainsi que la pétition ont été transmises à la municipalité pour traitement, car il n'est pas du ressort du conseil de traiter ces affaires.

  - Lecture par le président du courrier adressé à tous les conseillers par un groupe de propriétaires des résidences de l'Observatoire et du Belvédère, mais qui n'a pas été adressé à la municipalité.
    Nous prenons acte de ce courrier, qui n'est pas une pétition.

    Ces courriers peuvent être obtenus sur demande auprès de la secrétaire : mjhautiercc@bluewin.ch

Informations de la municipalité (sans discussion, ni vote)

M. Pierre Graber, syndic
Après avoir souhaité la bienvenue aux conseillers, au public, au boursier et à la presse, M. Graber informe du départ à la retraite de Mme Eliane Sottas, préposée au contrôle des habitants, après 26 ans de service. Elle est remplacée à ce poste par Mme Justine Monnard, qui vient de finir son apprentissage de commerce à la commune.

Givrine : le chantier a repris et beaucoup avancé. Les gravas qui étaient sur le plat d'Arzier, vont directement sur le site de la Givrine. Nous avons une convention avec le consortium Perrin – Natalini et nous percevons de l'argent à chaque fois qu'ils déposent de la terre à la Givrine. En août, les travaux de creuse et la mise en place d'une buse métallique seront entrepris sous la route cantonale, afin de permettre aux gens de traverser sous la RC depuis le nouveau parking à la Trélasse. La RC sera légèrement détournée du côté Trélasse.

Mme Françoise Samuel, municipale

Pétition du GRIHSC
Pour répondre à la pétition, dont le président a fait lecture précédemment, je rappelle quelques éléments.
Le 1er élément est que c'est l'AISGE, à qui nous avons délégué les compétences, qui traite les problèmes scolaires, conformément à la loi sur les communes.
Le 2ème élément concerne les problèmes soulevés par la pétition. L'horaire du train ne permet pas aux enfants de rentrer aux Pralies ou à la Cure à la pause de midi. Selon la LEO (Loi sur l'Enseignement Obligatoire), nous devons mettre à disposition une cantine qui offre des repas subsidiés, ce que nous faisons à raison de CHF 6.06 par enfant et par repas, au lieu des CHF 3.- de subside réglementaire. Nous sommes donc largement au-dessus. De ce fait, nous ne sommes pas obligés de faire rentrer les enfants chez eux à midi. Nous avons fait une demande au NStCM, mais la décision est fédérale et régionale, et si notre demande aboutissait ce serait au plus tôt pour 2020.
Le 3ème élément, le GRIHSC a demandé que le pédibus soit dédoublé du fait des deux écoles, nous y travaillons et espérons pouvoir l'organiser pour la rentrée scolaire d'août 2018, ainsi qu'un pédibus à midi pour les enfants qui n'ont pas cours l'après-midi.

Manifestations
- 1er juillet de 9h à 17h vide-grenier à la Place de la Gare devant la brocante
- 5 juillet à 19h30, salle du Vallon. Concert gratuit donné par des enfants chinois avec entre-autre démonstration d'une cérémonie du thé
- 1er août, fête nationale. La municipalité a décidé de ne plus organiser le repas et d'inviter les associations du village à s'en occuper et profiter ainsi des bénéfices engendrés. Cette année, c'est Events St-Cergue qui s'est proposée d'organiser un brunch, ainsi que le repas du soir. Pour les années à venir, nous nous adresserons aux autres associations plus tôt, afin qu'elles puissent y prendre part si elles le souhaitent
- 21-22 septembre Lausanne-Genève Trail. Ils seront chez nous le 22 septembre
- 29 septembre la Désalpe
- 5-6 octobre Les Entractés présenteront leur pièce «Un weekend en ascenseur »

Pour information, la fête de la mi-été n'aura pas lieu cette année, pour cause de la construction de l'école, mais reviendra l'année prochaine.

M. Laurent Mathez, municipal

Routes
L'hiver a été long et dur. Nous avons eu pas mal de trous à reboucher, la plupart ont déjà été faits. Certaines routes doivent encore être refaites, voire terminées. Nous attendons des devis des entreprises de goudronnage. Les grilles ont également subi des dommages importants, nous en avons refaites 12. Heureusement, il nous reste encore de l'argent pour les travaux.

Le président remercie la municipalité pour ces informations et passe au point 3 de l'ordre du jour

- **Point n° 3 de l'ordre du jour**

Nomination du bureau

Le bureau *in corpore* se représente. Néanmoins si une personne souhaitait en faire partie ou présenter quelqu'un, on procèderait à un vote à bulletin secret.

La discussion est ouverte pour l'élection au poste de président/e

Mme Amandine Lohri est élue par acclamation

Le président ouvre la discussion pour l'élection du vice-président/e

M. Jean-Michel Rey est élu par acclamation

Le poste de vice-secrétaire n'a pas été mentionné dans l'ordre du jour, mais pour le bon ordre, nous allons également procéder à son élection et il est proposé également d'élire en bloc, si personne d'autre n'est candidat à un poste du bureau, les scrutateurs et les scrutateurs suppléants. La discussion est ouverte.

L'ensemble des postes du bureau sont acceptés par acclamation.

Le bureau du conseil pour l'année 2018-2019 est composé comme suit :

Présidente :	**Madame Amandine LOHRI**
Vice-président :	**Monsieur Jean-Michel Rey**
Secrétaire :	**Madame Marie-José HAUTIER**
Vice-secrétaire :	**Monsieur Jocelyn POCHOLON**
Scrutatrices :	**Madame Murielle JELK et Madame Lucette CHATELAIN**
Scrutatrices suppléantes :	**Madame Colette NICOLAS-PETERMANDL et Madame Maryclaude ODERMATT**

Le président remercie le conseil pour la confiance témoignée à l'ensemble du bureau.

- **Point n° 4 de l'ordre du jour**

Préavis N° 3/2018 - Demande de crédit de CHF 51'400.- pour l'étude de Plan partiel d'affectation de la parcelle 351 afin de créer une zone d'activités artisanales

Le président donne la parole à M. Paul Ménard

M. Ménard, municipal
Il s'agit d'un sujet qui traîne depuis longtemps, non pas parce que la municipalité ne s'y soit pas intéressé, mais parce que quand il faut trouver une solution qui respecte la LAT, la loi sur les forêts, etc., c'est compliqué. Pour trouver une solution, il faut la collaboration entre la commune et le canton. Or durant de nombreuses années, ce dernier s'est opposé à toutes nos propositions. Pour exemple, il nous avait proposé de mettre la zone artisanale au centre du Vallon pour compenser la parcelle 329.
Aujourd'hui nous avons un nouvel inspecteur forestier, avec lequel nous pouvons avoir des discussions constructives.
Si je reprends le dernier paragraphe de la première page du préavis, maintenant l'objectif est de faire le ménage de la parcelle 329 et de trouver une alternative. Malgré les 2500 ha que compte la commune, on ne peut pas s'installer n'importe où. Après discussion avec le canton, M. Jean Rosset (inspecteur forestier) et notre bureau d'urbanisme, nous avons trouvé une solution avec la parcelle 351.
Nous sommes actuellement en discussion avec les entrepreneurs pour étudier/évaluer leurs besoins qui correspondent environ aux dimensions de la déchetterie actuelle.
Ce préavis a pour but de financer l'étude de ce Plan partiel d'affectation, afin qu'au 31.12.2019 une solution soit trouvée pour toutes les activités non autorisées sur la parcelle 329, car aucune prolongation de ce délai ne sera accordée.

Le président remercie M. Ménard et donne la parole à M. Gerhard Odermatt

M. Odermatt, commission des finances
La commission des finances soutien le préavis tel que présenté et salue le travail fourni par la municipalité.

Le président remercie M. Odermatt et donne la parole à M. Frédéric Fluck

M. Fluck, commission d'urbanisme
La commission d'urbanisme soutien également le préavis et se tient à disposition de la municipalité pour l'établissement des règlements qui vont gérer ce Plan partiel d'affectation, pour lequel nous avons déjà fait des recommandations.

Le président remercie M. Fluck et ouvre la discussion et donne la parole à M. Michel Gallay

M. Gallay
Suite à la pétition signée par les résidents du Belvédère et de l'Observatoire, j'aimerais savoir comment est considéré le travail des forestiers qui font des bancs, des fontaines ou des tables façonnés à la tronçonneuse ? Est-ce du travail forestier ou artisanal ? En effet, le problème (nuisances) se situe au niveau des tronçonneuses. Si c'est forestier, ils vont continuer d'embêter les voisins et si c'est artisanal, ils vont être déplacés sur la parcelle 351. J'aimerais donc savoir la position de la municipalité par rapport à l'usage de la tronçonneuse, peut-elle garantir qu'il n'y aura pas de tronçonneuse sur la parcelle 351 ?

Le président remercie M. Gallay et donne la parole à M. Paul Ménard

M. Ménard, municipal
Nous n'en sommes qu'à l'étape du budget de l'étude. St-Cergue est aussi une commune forestière et dire qu'il n'y aura jamais de tronçonneuse n'est pas possible, et je ne peux pas m'engager sur le contenu d'un règlement qui n'existe pas encore. L'objectif est de cadrer ces activités. Dans le processus, il y a non seulement l'établissement d'un règlement, mais également le processus de consultation qui donnera peut-être lieu à des oppositions, auxquelles la commune devra répondre et au final ce sera le Conseil d'Etat qui devra approuver ou pas ce nouveau Plan partiel d'affectation.
Les entreprises locales sont aussi des entreprises forestières qui font également le déneigement. Il faudra donc que chacun fasse preuve de réalisme et d'esprit d'ouverture, car ce ne sera pas possible de faire tout l'un ou tout l'autre.

Le président remercie M. Ménard et redonne la parole à M. Michel Gallay

M. Gallay
M. Ménard vient de confirmer ce que je craignais et contrairement au préavis que j'ai signé favorablement pour la commission d'urbanisme, je reviens sur ma décision.
Si on en vient à ne pas résoudre un problème, mais à le déplacer, je ne vois pas l'intérêt.
Si on veut faire un comparatif, nous avons actuellement une zone d'entreposage située sur le plat d'Arzier. Ce lieu a toujours existé. Le parking a servi ces dernières années essentiellement pour l'armée pour leurs véhicules, et je ne vois pas ce qui gênerait d'avoir un ou deux hangars à cet endroit. Ce ne serait pas plus moche que ce qu'il y a maintenant.
Sur la parcelle 351, il va falloir déboiser et donc reboiser ailleurs, il faudra creuser la montagne, concasser et déblayer tout ça. Alors que sur le plat d'Arzier il n'y a pour ainsi dire rien à faire, si ce n'est une haie d'arbre pour protéger le site. Si on parle d'écologie et de développement durable, en hiver, la zone de la déchetterie est la plus froide et la plus humide de St-Cergue. Ce qui va nécessiter une construction plus onéreuse, surtout si les artisans veulent un local chauffé à l'intérieur. Il n'y a aucune source d'énergie renouvelable là-bas. Alors que sur le plat d'Arzier, on peut même imaginer faire des toits avec des panneaux solaires et elle est plus facile d'accès.
Au niveau de l'accès routier, la route vers la déchetterie est le passage le plus fréquenté du village. Aux heures de pointe, il est difficile de s'engager lorsque l'on va direction les Pralies. Il faudra peut-être prévoir des aménagements pour assurer la sécurité du trafic routier, et tout cela sera très coûteux.
Alors contrairement à ce que j'ai signé pour la commission d'urbanisme, je conseillerais de refuser ce préavis et de demander à la municipalité une étude des coûts entre la parcelle 351 et le plat d'Arzier.
De plus, s'il devait y avoir des activités bruyantes sur la parcelle 351, ce serait la mort de notre camping.

Le président remercie M. Gallay et donne la parole à M. Paul Ménard

M. Ménard, municipal
Je pense que M. Stéphane André doit se souvenir, lors de la précédente législature, du projet de 2 hangars temporaires (sans activité) sur le plat d'Arzier, pour lequel nous avons reçu 150 oppositions. La conclusion est toujours la même : « Tout, sauf là ».
Concernant les activités bruyantes, nous avons posé la question aux entrepreneurs la semaine dernière et ils ont besoin de locaux d'entreposage pour stationner leurs véhicules et du matériel. Nous n'avons donc pas eu de demandes pour des activités autres.

Le plat d'Arzier aurait pu être une solution, mais il y a eu un tel tôlé que nous avons cherché une autre solution.
Nous avons fait le tour des parcelles disponibles, et étudié toutes les possibilités. Pour vous dire, le bureau du géographe du canton nous a proposé l'entrée du Clos des Sapins qui est une combe en pente... Alors aujourd'hui c'est la parcelle 351 ou au 31.12.2019, nos entrepreneurs chercheront une place à Nyon, et il n'y aura plus de déneigement. C'est pourquoi je vous recommande de faire preuve d'ouverture et de faire confiance à nos entrepreneurs.

Le président remercie M. Ménard et donne la parole à M. Pierre-André Scheidegger

M. Scheidegger
A l'époque nous avions voté un crédit d'étude de CHF 60'000.- pour l'étude d'une nouvelle zone artisanale. Est-ce que cet argent a été dépensé ?

Le président remercie M. Scheidegger et donne la parole à M. Paul Ménard

M. Ménard, municipal
A l'époque il y a eu environ CHF 8'000.- de dépensé. Il reste donc encore CHF 52'000 de ce budget.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et passe au vote

Préavis N° 03/2018

Demande de crédit de CHF 51'400.- pour l'étude de Plan partiel d'affectation de la parcelle 351 afin de créer une zone d'activités artisanales

- **Vu le préavis de la municipalité N° 03/2018**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité à entreprendre l'étude du Plan partiel d'affectation de la parcelle 351 afin de créer une zone d'activités artisanales,

d'accorder à cet effet un crédit de CHF 51'400.- TTC,

de financer cet investissement par la trésorerie courante,

d'amortir le montant de CHF 51'400.- en une fois, par prélèvement sur le fond de réserve pour investissements et amortissements futurs sur le compte de bilan 9282.01

▪ **Accepté**	**Par :**	**29 voix pour**
▪		**2** voix contre
▪		**1** abstention

▪ **Point n° 5 de l'ordre du jour**

Présentation des comptes sur l'exercice 2017 et son rapport de gestion

Le président donne la parole à M. Paul Ménard

M. Ménard, municipal
Je remercie une fois de plus M. Gérald Chollet, notre boursier qui fait un travail extraordinaire et je salue son professionnalisme.
Pour les comptes 2017, nous avons dans l'ensemble des bonnes nouvelles, mais nous avons toujours des petits soucis avec la marge d'autofinancement.
La population à fin décembre est de 2'559 habitants. Depuis 10 ans, nous avons 3% de croissance par année, ce qui signifie que les besoins en infrastructures vont aussi aller en croissant. Les infrastructures actuelles correspondent à quand nous étions 1500 habitants.

Présentation et explications par M. Ménard des différents tableaux se trouvant dans le dossier des comptes 2017.

Nous contrôlons environ 40 % de nos comptes. Les autres facteurs étant : la péréquation, la facture sociale, le groupement scolaire, etc. L'évaluation des finances de la commune est AAA, ce qui nous permet d'obtenir des taux d'intérêt négatifs sur les prêts. Nous avons encore comme source de revenus des DDP, même si ça devient difficile de les vendre. Les impôts sont notre principale source de revenus. J'ai envoyé à la commission des finances un rapport du canton sur l'état des finances communales vaudoises et St-Cergue se situe encore relativement bien, par rapport à la majorité des communes.
Si 2017 était encore une bonne année il n'en sera plus de même dans les années à venir. RIE III, péréquations, investissements scolaires qui sont nécessaires du fait que les infrastructures ne correspondent plus à la population. Pour information, nous sommes en train de faire une demande au Conseil d'Etat pour que le financement du collège du BIX se fasse sur 50 ans et non sur 30 ans et espérons qu'ils seront ouverts à notre demande.

Le président remercie M. Ménard et donne la parole à Mme Christiane Maillefer

Mme Maillefer, commission de gestion
La commission de gestion s'est réunie à plusieurs reprises pour préparer son rapport et remercie la municipalité, ainsi que le boursier qui leur ont permis d'avoir accès aux différents éléments et pièces, et pour avoir répondu à toutes les questions.
La marge d'autofinancement est actuellement insuffisante pour répondre aux investissements actuels et futurs, et la municipalité en est consciente.
La COGES a émis un certain nombre de vœux mentionné dans leur rapport et recommande d'accepter le préavis N° 04/2018 tel que présenté et de donner décharge à la municipalité pour sa gestion, et de libérer la COGES du mandat qui lui a été confié.

Le président remercie Mme Maillefer et ouvre la discussion sur le rapport de gestion

La parole n'étant pas demandée, le président ouvre la discussion chapitre par chapitre

Ouverture de la discussion sur le chapitre **1. Administration générale**
La parole n'étant pas demandée, le président clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **2. Finance**
La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **3. Domaines et bâtiments**
La parole n'étant pas demandée, le président clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **4. Travaux**
La parole n'étant pas demandée, le président clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **5. Instruction publique et cultes**
La parole n'étant pas demandée, le président clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **6. Police et contrôle des habitants**
La parole n'étant pas demandée, le président clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **7. Sécurité sociale**
La parole n'étant pas demandée, le président clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **8. Services industriels**
La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion chapitre par chapitre et ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, le président clôt la discussion et passe au vote

Préavis N° 04/2018

Présentation des comptes sur l'exercice 2017 et son rapport de gestion

- **Vu le rapport de la municipalité sur la gestion et les comptes 2017**
- **Vu le rapport de la Fiduciaire Audict Fiduciaire SA concernant les comptes 2017**
- **Ouï le rapport de la commission de gestion**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'approuver les comptes de l'exercice 2017 tels que présentés,

de donner décharge à la municipalité, au boursier communal pour sa gestion 2017, ainsi qu'à la commission de gestion

de donner décharge à la fiduciaire pour le mandat de contrôle qui lui a été confié pour l'exercice 2017

- **Accepté** **A l'unanimité par 32 voix**

- **Point n° 6 de l'ordre du jour**

Préavis N° 05/2018 - Modification des statuts de l'Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs (AISGE)

Le président donne la parole à Mme Françoise Samuel

Mme Samuel, municipale
L'AISGE, dont nous faisons partie, modifie ses statuts. Chaque commune membre doit voter la modification des statuts qui seront adoptés si 4 communes sur 5 les approuvent. Le premier point de cette modification est extrêmement important, puisqu'il s'agit de l'élèvement du plafond d'endettement à CHF 68 mio. Cet élèvement est dû à la construction du collège du Bix à Le Muids, qui accueillera nos enfants de la 5ème à la 8ème année primaire. Si cette école ne devait pas être construite, il faudrait que nous construisions une nouvelle école dans notre village et cela nous coûterait plus cher que notre participation à l'école du BIX. D'autre part, il serait impossible de faire monter des enseignants pour une heure en fonction de la matière enseignée.

Pour les deux autres modifications, il s'agit de la date d'approbation des comptes qui change et le tournus des délégués de la commission de gestion et des finances.
Ce préavis concerne ces trois points et ne peut être amendé.
Pour votre information, il y a quelques jours, l'intention d'achat de l'école a été acceptée par l'AISGE.

Le président remercie Mme Samuel et donne la parole à Mme Muriel Archer Galibourg

Mme Archer Galibourg, commission ad'hoc
Nous avons eu le mandat en novembre 2017 d'étudier les modifications des statuts, avec la possibilité de faire des propositions, des corrections ou pas. Nous avons donc étudié les modifications proposées et avons également regardé si d'autres modifications devaient être apportées. Nous avons rendu notre rapport à la municipalité le 30 novembre en recommandant d'accepter les modifications et nous avons fait deux autres propositions de modification. La 1ère concerne la représentativité des communes membres de l'AISGE au sein de son conseil intercommunal, afin de mieux prendre en compte la population et le nombre d'élèves. La 2ème concerne la suppression des conflits d'intérêt potentiels (fixation par le CI de ses propres indemnités).
Mme Samuel et M. Ménard, tous deux membres du CODIR de l'AISGE ont défendu nos propositions, mais malheureusement en minorité, les autres membres du CODIR ont refusé d'entrer en matière pour des demandes autres que celles qu'il avait demandées, afin de ne pas retarder le dossier. Le 28 mars le CI a accepté les modifications telles que présentées.
La commission ad'hoc pense que notre commune a raté une opportunité. Pour rappel, d'autres associations intercommunales comme le conseil régional sont représentées avec un nombre de voix proportionnel à la population.
Nous pensons qu'il faut faire respecter certaines règles par l'AISGE qui soient plus démocratiques et plus favorables pour notre commune. Nous vous encourageons à refuser ce préavis tel que présenté afin de négocier les statuts pour plus de cohérence intercommunale.

Le président remercie Mme Archer Galibourg et donne la parole à Mme Françoise Samuel

Mme Samuel, municipale
Je tiens à remercier la commission ad'hoc, qui a fait un travail très sérieux. Ce qui vous motive à refuser ce préavis, ce ne sont pas les modifications des statuts proposées, avec lesquelles vous êtes d'accord, mais le fait que vos suggestions n'aient pas été acceptées. Si maintenant nous refusons ces statuts, nous mettons en danger notre école. Je vous ai entendue et je propose que les membres de la commission ad'hoc reprennent la discussion avec nous afin de relancer le processus pour d'autres modifications des statuts de l'AISGE, mais sans les mélanger avec la problématique de l'école du BIX, et j'espère que vous allez voter oui.

Le président remercie Mme Samuel et donne la parole à M. Paul Ménard

M. Ménard, municipal
Pour compléter ce que vous a expliqué Mme Samuel, nous avons rencontré la commission ad'hoc le 15 mai 2018 et je leur ai clairement indiqué, et ils n'ont en pas tenu compte, que la raison pour laquelle le CODIR a rejeté ces propositions est que nous avons 5 communes qui votent sur le même objet, et si chaque commune vient avec des propositions, il devient impossible d'accepter les statuts.

Si nous avons de la chance, nos écoles actuelles vont encore tenir cet hiver. Par contre, la construction de l'école du BIX est une mise en conformité des exigences de la **L**oi sur l'**E**nseignement **O**bligatoire, qui demande le regroupement des classes par niveau.
Lorsque nous avons présenté au CODIR cette question de représentativité au sein de l'AISGE, qui implique également le financement, il n'y a pas eu de refus d'entrée en discussion, mais pas dans le cadre de ce préavis.

Le président remercie M. Ménard et donne la parole à M. Gerhard Odermatt

M. Odermatt, commission des finances
J'ai lu avec grand intérêt le préavis, ainsi que le rapport de la commission ad'hoc. Le cautionnement de CHF 68 mio est important, mais il faut que le conseil vote oui.
Par contre, je comprends la proposition de la commission ad'hoc concernant la proportion du nombre de voix dans le conseil intercommunal, qui doit être lié au nombre d'habitants, comme cela se fait pour d'autres associations dont nous faisons partie. St-Cergue se situe au deuxième rang, après Arzier dans ce groupement scolaire et j'aimerais savoir si la municipalité va reprendre ce point-là ou pas, et dans les meilleurs délais.

M. Ménard, municipal
Oui, nous allons revenir sur la modification de la représentativité au CODIR de l'AISGE, ainsi que sur le mode de financement.

Le président remercie MM. Odermatt et Ménard. Il relève que par 2 x M. Ménard s'est engagé à reprendre les éléments proposés par la commission ad'hoc, que l'on doit pouvoir lui faire confiance et que le conseil le mandate dans ce sens. Il ouvre ensuite la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président clôt la discussion et passe au vote

Préavis N° 05/2018

Modification des statuts de l'Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs (AISGE)

- **Vu le préavis de la municipalité N° 05/2018**
- **Ouï le rapport de la commission ad'hoc**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'accepter les modifications des statuts de l'Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs (AISGE)

▪ **Accepté**	**Par :**	**26 voix pour**
▪		**1** voix contre
▪		**5** abstentions

- **Point n° 7 de l'ordre du jour**

Préavis N° 06/2018 - Demande d'un crédit de CHF 78'668.- TTC destiné aux réfections de trois tronçons de trottoirs dans le centre du village

Le président donne la parole à M. Laurent Mathez

M. Mathez, municipal
Ce préavis a pour but de remettre en état trois trottoirs au centre du village. Au départ, nous en avions un 4ème le long de l'hôtel de la Poste, qui est très étroit, et ça n'aurait pas eu de sens de le refaire sans l'élargir et malgré nos demandes au canton et au voyer, cela nous a été refusé. Il faudrait également prolonger jusqu'au contour du « comptoir du Vieux Château », qui dessert l'Observatoire et le Belvédère. Nous présenterons un préavis l'année prochaine pour ce tronçon et ainsi que la répartition des travaux jusqu'en 2020.

Le président remercie M. Mathez et donne la parole à M. Didier Guichard

M. Guichard, commission des finances
Nous vous recommandons d'accepter le préavis tel que présenté.

Le président remercie M. Guichard, ouvre la discussion et donne la parole à M. Stéphane André

M. André
L'état de vétusté des trottoirs n'est plus à démontrer. Sachant que nous devrons faire des travaux de mise en séparatif est-il judicieux de refaire les trottoirs avant ces travaux, plutôt que de tout faire en même temps ?

M. Mathez, municipal
Nous avons regardé avec M. Gafner, nous n'avons pas de conduite sous ces trottoirs.

Le président remercie MM. André et Mathez et donne la parole à M. Pierre-André Scheidegger

M. Scheidegger
Pour faire les séparatifs, ne devrons-nous pas intervenir sous ces trottoirs ?

M. Mathez, municipal
Les conduites se trouvent sous la route, aux abords de ces trottoirs et il est plus facile de les ramener vers les bâtiments par des forages d'une longueur de 1m60.

Le président remercie MM. Scheidegger et Mathez.

La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote

Préavis N° 06/2018

Demande d'un crédit de CHF 78'668.- TTC destiné aux réfections de trois tronçons de trottoirs dans le centre du village

- **Vu le préavis de la municipalité N° 06/2018**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité à entreprendre la réfection de trois tronçons de trottoirs dans le centre du village,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 78'668.- TTC,

de financer ce montant par la trésorerie courante,

d'amortir l'investissement sur 20 ans, par prélèvement sur fond de réserve « investissement et amortissement futurs », compte de bilan 9282.01

- **Accepté** **A l'unanimité par 32 voix**

- **Point n° 8 de l'ordre du jour**

Préavis N° 07/2018 - Demande de crédit de CHF 287'971.- TTC pour le remplacement d'un tronçon d'une conduite d'eau de diamètre 125 mm sur une longueur de 290 m environ

Le président donne la parole à M. Dominique Gafner

M. Gafner, municipal
Ce préavis sera présenté en 2 phases. Cette conduite est dans la continuité de celle que nous avons changée il y a 2 ans. Nous allons utiliser les mêmes matériaux qu'au Carroz-Delay
Vous avez pu constater que le long de la route d'Arzier nous avons eu des fuites assez conséquentes, et lors des réparations, nous avons constaté leur mauvais état.
Les 300 m de conduites vont être agrandis au diamètre 150 mm, afin que l'ECA rentre en matière, en partant du Carroz-Delay jusqu'au poteau incendie à l'entrée du chemin des Seytines.
Le montant de ce préavis correspond au changement de cette conduite uniquement.

Je vous présente le préavis qui va suivre 08/2018, qui concerne l'établissement d'un trottoir. Si nous pouvons coordonner ces travaux, nous pouvons faire une économie de CHF 100'000.- sur l'ensemble des 2 chantiers.

Concernant la remarque de la commission des finances au sujet des divers et imprévus, l'entreprise Scrasa qui connaît bien le terrain, devra à certains endroits creuser à la main pour ne pas endommager des conduites de Swisscom, raison de la marge plus conséquente prévue.

Le président remercie M. Gafner et demande une précision. Si les deux préavis 07/2018 et 08/2018 sont acceptés, le préavis 08/2018 baissera-t-il de CHF 100'000.- ?

M. Gafner, municipal
Le préavis 07/2018 baisserait de CHF 77'000.- et le préavis 08/2018 de CHF 23'000.- env.

Le président remercie M. Gafner pour cette précision et donne la parole à M. Gilles Tirvaudey

M. Tirvaudey, commission des finances
La commission des finances est favorable aux 2 préavis et au regroupement des travaux afin de réaliser des économies financières telles que présentées.

Le président remercie M. Tirvaudey, ouvre la discussion et donne la parole à Mme Christiane Maillefer

Mme Maillefer
Faut-il amender ces préavis pour diminuer les montants, puisque nous allons réaliser des économies, qui ne correspondent pas au budget prévu, si les 2 préavis sont acceptés ?

M. Gafner, municipal
Non, il n'est pas nécessaire de faire des amendements, puisqu'ils ne seront pas dépassés. D'autre part, nous avons mis à l'enquête avec un marché public sur invitation et 3 entreprises nous ont répondu. C'est Scrasa qui a été remporté le concours.

M. Pierre, Graber, syndic
Une dernière précision, lorsque nous avons fait les préavis, nous partions sur des estimations de coûts, alors que maintenant avec les soumissions et le concours terminé, ce sont les coûts réels dont nous parlons.

Le président remercie Mme Maillefer, et MM. Gafner et Graber et donne la parole à Mme Maria-José Hautier

Mme Hautier
Dans le préavis, vous précisez que vous allez contacter les propriétaires concernés par le changement de la conduite, au cas où ils souhaiteraient effectuer des travaux de remplacements privés en même temps. Allez-vous le faire rapidement, ou au dernier moment, ceci afin que nous puissions prendre des dispositions ?

M. Gafner, municipal
Si le préavis est accepté ce soir, nous allons prendre contact avec les personnes d'ici quinze jours.

Le président remercie Mme Hautier et M. Gafner.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et passe au vote

Préavis N° 07/2018

Demande de crédit de CHF 287'971.- TTC pour le remplacement d'un tronçon d'une conduite d'eau de diamètre 125 mm sur une longueur de 290 m environ

- **Vu le préavis de la municipalité N° 07/2018**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité à entreprendre les travaux de remplacement d'un tronçon de la conduite d'eau potable, sise route d'Arzier, par une nouvelle conduite de diamètre 150 mm sur une longueur de 296 mètres environ,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 287'971.- TTC pour le remplacement de la conduite d'eau potable, sise route d'Arzier,

de financer l'investissement par la trésorerie courante,

d'amortir l'investissement sur 30 ans par prélèvement sur le fonds de réserve affectée, compte de bilan 9280.20

- **Accepté** **A l'unanimité par 32 voix**

- **Point n° 9 de l'ordre du jour**

Préavis N° 08/2018 - Demande d'un crédit de CHF 534'500.- destiné à financer l'aménagement d'un cheminement piétonnier le long de la route d'Arzier RC 25-C-P, entre le chemin du Carroz-Delay et le chemin des Pelesses, avec aménagement d'une porte d'entrée

Le président donne la parole à M. Laurent Mathez

M. Mathez, municipal
Il y a longtemps qu'on travaille sur ce préavis. Il fait suite à des demandes de citoyens, avec des pétitions qui nous sont parvenues, afin d'améliorer la sécurité des enfants qui se rendent à l'école.
De notre côté, nous avons reçu tous les propriétaires concernés et avons leur accord pour mettre le trottoir sur leurs terrains en mettant une servitude, plutôt que d'exproprier, ce qui diminue également les coûts.
Cette année, nous allons faire le tronçon entre la gare et les Seytines, le tronçon Seytines-Clairvaux se fera certainement l'année prochaine.

Le président remercie M. Mathez et donne la parole à M. Frédéric Fluck

M. Fluck, commission d'urbanisme
Nous sommes favorables à ce projet. Nous avons émis quelques recommandations mineures qui sont exposées. Notamment de profiter l'année prochaine de faire également la jonction avec le chemin piétonnier en direction de la Prangine, le parking étant très souvent impraticable (hiver, temps pluvieux) pour les personnes âgées et les enfants en trottinette ou vélo qui doivent emprunter la route.

M. Mathez, municipal
Il y a une conduite qui passe à l'endroit de ce tronçon le long du parking que nous profiterons de faire l'année prochaine.

Le président remercie MM. Fluck et Mathez, ouvre la discussion et donne la parole à M. Greppin

M. Greppin
Je prends la parole pour vous remercier du travail qui a été fait sur ce préavis, qui malgré l'importance du montant, est là pour la sécurité des usagers de ces quartiers.
Je suis un habitant des Clairvaux. Nous avons eu de la chance de ne pas avoir eu d'accident grave, notamment à l'entrée du quartier qui est à voix unique. Il faut être attentif, lorsqu'on veut rejoindre le quartier, car s'il y a un véhicule qui descend, souvent un véhicule nous dépasse... Je vous recommande d'accepter ce préavis.

Le président remercie M. Greppin et donna la parole à M. Didier Beux

M. Beux
Je profite de cette remarque pour avancer sur la sécurité dans le hameau de La Cure qui est également critique. Je sais qu'il n'y a pas encore la possibilité de faire quelque chose chez nous, mais nous attentons impatiemment, peut-être pas des trottoirs, mais de sécuriser les abords, puisque les voitures arrivent à plus de 50 km/h.

Le président remercie M. Beux et rappelle que le trottoir de ce préavis, on en parle depuis 30 ans et qu'il faut donc être patient. Il donne la parole à M. Stéphane André

M. André
Qu'entendez-vous par porte d'entrée ?

M. Mathez, municipal
C'est comme ce qui a été fait à l'entrée d'Arzier, avec rétrécissement de la route, qui oblige les voitures à ralentir et les gros véhicules à s'arrêter pour laisser passer.

M. André
Cela ne pose aucun problème pour les voitures, mais effectivement pour les gros véhicules. Il y aura, pour le voisinage, des nuisances sonores, car un camion qui redémarre fait beaucoup de bruit. Je trouve bien qu'il y ait un trottoir, mais en hiver, la voirie ne pourra pas passer toutes les ½ heure et les gens marcheront quand même sur la route, comme maintenant, ce qui ne va pas améliorer la sécurité.

M. Mathez
A l'entrée d'Arzier, une diminution de la vitesse a été constatée, ce qui est aussi une recommandation du canton. S'il y a rétrécissement de la route c'est également pour garantir le 50 km/h.

Le président remercie MM. André et Mathez. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

Préavis N° 08/2018

Demande d'un crédit de CHF 534'500.- destiné à financer l'aménagement d'un cheminement piétonnier le long de la route d'Arzier RC 25-C-P, entre le chemin du Carroz-Delay et le chemin des Pelesses, avec aménagement d'une porte d'entrée

- **Vu le préavis de la municipalité N° 08/2018**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité à entreprendre l'aménagement d'un cheminement piétonnier le long de la route d'Arzier RC 25-C-P, entre le chemin du Carroz-Delay et le chemin des Pelesses, avec l'aménagement d'une porte d'entrée,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 534'500.- TTC,

de financer l'investissement par la trésorerie courante,

d'amortir l'investissement sur 20 ans par prélèvement au fonds de réserve pour amortissement et investissement futurs, compte de bilan 9282.01

- **Accepté** **Par :** **30 voix pour**
- **0** voix contre
- **2** abstentions

- **Point n° 10 de l'ordre du jour**

Propositions individuelles et divers

Le président ouvre la discussion et donne la parole à Mme Marie-José Hautier

Mme Hautier
J'ai été abordée par une personne âgée qui habite le centre du village et qui prend le train et pour qui, il est parfois difficile de faire le trajet en une fois. Elle me demandait s'il ne serait pas possible de mettre des bancs le long du trottoir vers Les Cytises. Je lui ai répondu que ce trottoir est en partie utilisé comme parking et en plus les racines des platanes le déforment.
Par contre, tout le long de ce trottoir il y a un muret et on sait que les personnes âgées hésitent à s'asseoir sur des bancs « traditionnels », car souvent ils ne peuvent plus se relever. Peut-être pourrions-nous imaginer de mettre des planches avec un dossier sur ces murets, et cela pourrait servir de banc ? Ca n'est peut-être pas légal, mais ça ne doit pas être très coûteux.

M. Ménard
Pour ceux qui étaient déjà là lors de la dernière législature, nous avons adopté un préavis sur le réaménagement de la rue de la Gare, de la Place de la Gare, sur l'arrivée des Carroz-Delay, etc. Ce réaménagement de la rue de la Gare devrait se faire courant de 2019. Elle ne devrait pas être accessible pendant quelques semaines.
Mais l'idée de mettre des bancs sur le muret est une bonne idée.

Le président remercie Mme Hautier et M. Ménard et donne la parole à Mme Karine Ringgenberg

Mme Ringgenberg
Lors des précédentes législatures, et peut-être au début de celle-ci, la municipalité nous faisait des présentations lorsque les travaux des préavis étaient terminés (photos des trottoirs, de la place de jeux terminée, etc.). Serait-il possible de demander à la municipalité de faire un suivi des préavis qui sont votés et de leur avancement ?

Le président remercie Mme Ringgenberg et donne la parole à M. Pierre Graber

M. Graber, syndic
Oui c'est une très bonne idée. Aujourd'hui nous souhaitions faire une présentation plus fournie, mais comme il y avait beaucoup de points à l'ordre du jour, et nous y avons renoncé. Mais nous le ferons lors de prochains conseils.
Je voulais continuer sur le projet de la place de la Gare, l'aménagement de celle-ci doit se faire en coordination avec le NStCM, qui a été obligé par l'Office Fédéral des Transports de remodeler la gare dans le futur. Ils sont actuellement en pourparlers sur des exigences (passage souterrain pour changer de quai, par ex.) ce que refuse le NStCM car très coûteux, et donc nous sommes dépendants des décisions qui seront prises pour aller de l'avant.

Le président remercie M. Graber et donne la parole à M. Didier Beux

M. Beux
Par rapport à la gare, ce serait peut-être le moment de leur demander de faire des changements pour les trains pour La Cure ?

M. Graber, syndic
Je suis également représentant pour la mobilité au Conseil Régional, mais les horaires passent par l'Office Fédéral des Transports à Berne et ils sont établis pour 2 ans. La demande que nous avons faite ne sera prise en compte qu'en 2019, pour l'horaire 2020-2021.

Le président remercie MM. Beux et Graber et donne la parole à M. Gabriel Galibourg

M. Galibourg
Nous avons abordé plusieurs sujets, dont le taux d'imposition et le financement de la future école de Le Muids. J'ai voulu faire une simulation de ce que cela allait coûter à la commune sur la base des montants que j'ai pu trouver sur internet et j'ai découvert des choses que je souhaite partager avec vous, et ouvrir la discussion avec la municipalité pour savoir les actions qui pourraient être prises pour corriger cet état de fait.
Je me suis basé sur la construction de l'école, mais cette répartition pourrait se baser dans plusieurs domaines, les pompiers par ex.

Présentation par M. Galibourg de deux tableaux significatifs. Un représentant le coût tel qu'il serait sur la base actuelle (nombre d'habitants - enfants scolarisés) et un calculé sur la base du point d'impôt (fortune de la commune)
Ces tableaux peuvent être obtenus sur demande auprès de la secrétaire : mjhautiercc@bluewin.ch

Ce qui ressort de ces tableaux c'est que notre commune aura la plus forte augmentation du point d'impôt. Dans ce contexte, comment pouvons-nous être compétitifs par rapport aux autres communes qui ont des revenus exceptionnels, et donc un point d'impôt de base qui est plus bas. La formule étant basée sur la population, ils se retrouvent à avoir un impact relativement faible sur leur point d'impôt. Donc si on habite St-Cergue, on va payer beaucoup plus que si on habitait plus ailleurs.
La commission de gestion a relevé cet état de fait, mais je voulais le représenter par des chiffres.
On retrouve ce même problème pour les pompiers, du fait que nous avons une population plus importante. Alors si nous pouvions trouver un compromis avec les autres communes, ce serait une bonne chose.

Le président remercie M. Galibourg et donne la parole à M. Pierre-André Scheidegger

M. Scheidegger
On m'a posé une question, lors d'un abattage sur une propriété. Ce propriétaire a reçu une taxe compensatoire à payer de quelques CHF 6'000.-, ce qui n'est pas rien. Quel est le but de cette taxe et où va ce montant ?

M. Mathez, municipal
La taxe de compensation lors de la coupe des arbres est récoltée pour la replantation des arbres. Nous replantons sur une parcelle sur les hauts du ch. des Couteaux, ainsi que vers Basse-Ruche.

Le président remercie MM. Scheidegger et Mathez et donne la parole à M. Paul Ménard

M. Ménard, municipal
J'aimerais juste répondre à M. Galibourg au sujet de sa remarque. Nous sommes en train de développer cette réflexion avec la municipalité et le boursier, et nous ne sommes peut-être pas très loin de cette solution.

Le président remercie M. Ménard et donne la parole à Mme Françoise Graber

Mme Graber
Je trouve que nous avons une commune joliment fleurie, avec des bacs un peu partout, ainsi qu'une magnifique place de jeux qui ravit les enfants, et je voulais vous en remercier.

Le président remercie Mme Graber et donne la parole à M. Pierre Graber

M. Graber, syndic
Nous avons fait un film de promotion pour St-Cergue et je voudrais vous en offrir la primeur. Nous recevons énormément d'associations intercommunales, et nous avons pensé plutôt qu'une présentation classique du nombre d'habitants, superficie, etc., à passer au 21ème siècle et de faire ce film (peut être visionné sur le site de la commune sur l'onglet « activités » de la rubrique sport/tourisme)

Le président remercie M. Pierre Graber pour sa présentation et rappelle la date des **prochaines séances du conseil : 9 octobre et 4 décembre 2018**.

Le président remercie pour son travail performant et compétant la municipalité, les commissions et les intervenants. Grâce à cela, ce conseil ne se termine pas à minuit.

Le président remercie également chacun pour sa participation, pour la qualité du travail préparatoire effectué, pour tous les travaux qui se font au village et la dynamique qui en font un village vivant et **clôt la séance à 22h05**.

Le président

Jean-Michel Rey

CONSEIL COMMUNAL – CANTON DE VAUD – LIBERTÉ ET PATRIE – COMMUNE DE ST-CERGUE

La secrétaire

Maria-José Hautier